

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL MONTMORIN ISSERTEAUX**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2015**

Présents : Mmes BRUEL Marie, DISCHAMPS Virginie, MORIN Andrée-Marie, PEYRON Florence, RAYNAUD Amandine (Montmorin), PIALOUX Michelle, BLATEYRON Valérie, PIREYRE Bernadette, PIRONOM Denise (Isserteaux) et Mrs FUSTIER François, GUILLAUME Gérard (Montmorin), BATAISSON Jean-Claude, PINAUD Nicolas (Isserteaux).

Excusé : Mr MICOL Alexandre (Isserteaux)

Absent : Mr SOBCZACK Laurent (Montmorin)

Invitée : Mme MOUILLAUD Christine, maire d'Isserteaux

Madame Anaïs CHASSAIGNE assiste à la séance

Secrétaire de séance : Nicolas PINAUD

➤ **Point sur la rentrée scolaire**

Mesdames MORIN pour Montmorin et BLATEYRON (qui assure la direction de l'école d'Isserteaux durant le congé maternité de Madame PILVEN) précisent les effectifs au 1<sup>er</sup> septembre :

ECOLE DE MONTMORIN

Classe 1	Classe 2	Classe 3
18 CP	5 CE1	9 CM1
6 CE1	17 CE2	14 CM2
24 élèves	22 élèves	23 élèves

ECOLE D'ISSERTEAUX

Classe 1	Classe 2
5 TPS	11 MS
12 PS	10 GS
17 élèves	21 élèves

PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES 107 ELEVES DU REGROUPEMENT

- 71 enfants de Montmorin
- 31 enfants d'Isserteaux
- 4 enfants de Fayet-le-Château
- 1 enfant de La Peyrouse

Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente précisent que le fonctionnement des écoles et les transports ne posent pas problème dans l'immédiat, que les activités des TAPS sont identiques à l'année précédente avec quelques nouveautés.

➤ **Modifications des statuts du Syndicat**

Monsieur le Président rappelle la nécessité évoquée lors d'un précédent Conseil Syndical de réviser les statuts du syndicat afin de déterminer précisément les participations financières des communes en cas de travaux d'aménagements dans les écoles. Il donne alors lecture de la nouvelle rédaction des statuts qui reprend cette requête et actualise l'ensemble du document.

Sur proposition de Monsieur Gérard GUILLAUME, le nombre de délégués de la commune d'Isserteaux passerait de 7 à 8.

Madame MORIN s'interroge sur le statut de membre de droit du syndicat des directrices des écoles qui n'est pas mentionné par écrit, Monsieur le Président précise que cette omission sera corrigée.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

➤ **Remboursement de frais par les communes et le syndicat**

Monsieur le Président explique qu'il y a lieu de procéder, comme stipulé dans les statuts, à divers remboursements de frais supportés à tort par les collectivités de la manière suivante :

- A charge du SIMI, le remboursement à la commune de Montmorin de l'achat de granulés de bois pour la chaudière de l'école pour 2 640 €, de l'électricité pour l'école pour 1 140.39 € en 2014 et 790.96 € en 2015.
- A charge de la commune d'Isserteaux au profit du SIMI, la somme de 10 858.25 € correspondant à 50% de l'achat de mobilier hors taxes et subventionné (financé par la commune de Montmorin pour son école), la même somme se déduisant conformément aux statuts de la participation financière de la commune de Montmorin.
- A charge de la commune de Montmorin au profit du SIMI, la somme de 1 400 € correspondant à l'achat hors taxes non subventionné de stores (financés par la commune d'Isserteaux pour son école), la même somme se déduisant de la participation financière de la commune d'Isserteaux.

La proposition est adoptée avec 1 abstention.

➤ **Point sur le financement des TAPS**

Monsieur le Président expose que contrairement aux attentes du syndicat il n'est pas possible d'animer les TAPS à l'école de Montmorin par la seule intervention du personnel du SIMI ou de bénévoles. L'intervention de prestataires extérieurs a donc été nécessaire alors qu'elle n'avait pas été budgétée pour le premier trimestre scolaire 2015/2016. Son coût s'évalue à 5 004€. Monsieur le Président précise que cette ligne budgétaire pourra être financée par le biais du chapitre des dépenses imprévues et qu'en cas de problème de trésorerie en fin d'année, une avance pourra être sollicitée auprès des communes.

Monsieur GUILLAUME demande ce que représente le coût total des TAPS par enfant. Madame PEYRON calculera ce montant, de même qu'elle déterminera les besoins mensuels de trésorerie du SIMI. Elle précise également que la mensualisation des participations financières des communes prévue dans les nouveaux statuts devrait améliorer la trésorerie du syndicat.

➤ **Contrat de travail d'Anaïs CHASSAIGNE**

Madame CHASSAIGNE revendique la signature du CDD que lui a présenté le syndicat : elle souhaite d'une part devenir stagiaire du SIMI et craint d'autre part de ne pas être assurée selon les termes du contrat pour les diverses tâches qu'elle accomplit. Monsieur le Président rappelle que la condition pour que Madame CHASSAIGNE puisse passer stagiaire était l'obtention du BAFA. Or elle a commencé cette formation mais ne l'a pas achevée. Monsieur le Président propose à l'assemblée de décider de stagiairiser ou non Madame CHASSAIGNE très rapidement selon son souhait. Monsieur GUILLAUME rappelle que cette décision est de la compétence seule du Président et non de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président rappelle qu'il est demandé aux agents du SIMI une grande discrétion et l'obligation de réserve mentionnée sur les fiches de poste est de rigueur.

Madame CHASSAIGNE, autorisée à s'exprimer, invoque le coût de la formation dont elle a financé la première partie et son courrier remis au Président pour demander la prise en charge financière du coût de la deuxième partie par le SIMI.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à la requête de Madame CHASSAIGNE et de lui financer la deuxième partie de formation du BAFA qui s'élève à 270 €. Monsieur GUILLAUME quant à lui propose de conserver un CDD revu avec les fonctions détaillées qu'effectue l'agent dans l'attente de l'obtention définitive du BAFA.

Les deux propositions sont validées par l'assemblée.

➤ **Remplacement en cas d'absences des agents**

Monsieur le Président explique la nécessité de recourir au recrutement d'un agent polyvalent pour assurer les remplacements en cas d'absence pour maladie ou formation des employés du syndicat. Il propose la candidature de Madame Elodie SIQUIER, monitrice-éducatrice spécialisée, titulaire du BAFA, qui semble convenir à ce type de poste.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

➤ **Questions diverses**

Monsieur le Président livre à l'assemblée les informations suivantes :

- Un enfant de La Peyrouse a été exclu de la cantine et des TAPS pour mauvaise conduite suite à plusieurs avertissements.
- L'animateur de Tai Chi ne poursuit pas l'activité, Madame CHASSAIGNE s'occupera de son groupe (le jeudi après-midi) dans un premier temps, puis une animatrice de danses diverses sera recrutée.
- Contact est pris avec Chloé TARIS coordonnatrice culturelle de la communauté de communes afin de trouver des intervenants théâtre pour la prochaine session de TAPS.
- Suite à une question de Monsieur GUILLAUME, il est précisé que les allocations chômage de Madame ARNAUD sont suspendues dans l'attente de fourniture de ses pièces administratives suite à une reprise d'activité salariée mentionnée par l'actualisation auprès des services de Pôle Emploi.

François FUSTIER	Bernadette PIREYRE	Marie BRUEL	Florence PEYRON	Michelle PIALOUX
G�rard GUILLAUME	Jean-Claude BATISSON	Virginie DISCHAMP	Amandine RAYNAUD	Nicolas PINAUD
Andr�e-Marie MORIN	C�line PILVEN	Laurent SOBCZACK	Alexandre MICOL <i>excus�</i>	Denise PIRONOM